

l'honorable député se reporte à la question qu'il a posée vendredi dernier 12 mars, laquelle figure à la page 12470 du hansard.

Il a demandé:

L'honorable ministre est-il au courant qu'une lettre d'un certain M. Brown, résident de la Colombie-Britannique, a été adressée au président du comité des privilèges et élections, à l'effet que certaines irrégularités se seraient produites au cours de la dernière campagne électorale dans la circonscription de Burnaby-Coquitlam, et dans le cas de l'affirmative, a-t-il l'intention de remettre cette lettre au juge de la commission chargée de faire une enquête à ce sujet?

J'ai répondu que je n'étais pas au courant, mais que j'irais aux renseignements sur-le-champ. J'ai eu l'occasion de m'occuper de l'affaire et j'ai appris qu'une telle lettre avait été reçue au comité et que le président du comité l'avait fait parvenir au commissaire.

(Texte)

M. Beaulé: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire au président du Conseil privé.

Lui serait-il possible de déposer cette lettre sur la table de la Chambre des communes?

(Traduction)

L'hon. M. McIlraith: Cette question concerne sans doute le président du comité intéressé en la matière, mais je n'y vois aucun inconvénient.

(Texte)

M. Raymond Langlois (Mégantic): Serait-il possible au président du comité des privilèges et élections de déposer toute autre documentation qu'il aurait pu recevoir au sujet de cette affaire?

M. M. J. Moreau (York-Scarborough): Monsieur le président, je ne vois aucune objection à déposer sur la table les documents demandés par l'honorable député.

(Traduction)

LE NORD CANADIEN

VOIE D'ACCÈS À TRAVERS L'ENCLAVE DE L'ALASKA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eric Nielsen (Yukon): J'aimerais poser une question au premier ministre. Hier, l'honorable député de Skeena a posé au premier ministre une question au sujet de l'obtention d'une voie d'accès à travers l'enclave de l'Alaska, soit au moyen d'un corridor, soit par des ports francs, et il a demandé s'il y avait eu des pourparlers avec les États-Unis à ce sujet. Comme le premier ministre a laissé entendre qu'il ferait une déclaration à ce sujet aujourd'hui, je me demande s'il y est disposé?

[L'hon. M. McIlraith.]

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): J'attendais que l'honorable député qui a posé la question soit présent, mais puisqu'on a soulevé la question, j'y répondrai volontiers. J'ai dit hier que, selon moi, des pourparlers avaient eu lieu avec le gouvernement des États-Unis à ce sujet. Après m'être renseigné je constate que cette question ne fait l'objet d'aucun pourparler officiel avec les États-Unis à l'heure actuelle; toutefois, je me souviens que lorsque j'étais secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il y a quelques années, on en avait discuté de façon officieuse. A Ottawa, les autorités compétentes étudient la possibilité d'obtenir une voie d'accès à travers l'enclave de l'Alaska. Lorsque cette étude sera achevée, le gouvernement songera à la façon de traiter officiellement de cette question avec les autorités des États-Unis.

M. Nielsen: Pourrais-je poser une question complémentaire? Le premier ministre pourrait-il nous dire si les négociations relatives aux corridors et aux ports francs dont il a parlé ont lieu en même temps que les études entreprises au sujet de l'aménagement du barrage Rampart par le gouvernement des États-Unis?

Le très hon. M. Pearson: J'ai dit qu'on ne poursuivait aucune négociation officielle avec les États-Unis à ce sujet à l'heure actuelle. Certains fonctionnaires du gouvernement du Canada étudient la question et, lorsque cette étude sera achevée, nous serons alors en mesure de décider de la façon d'aborder, officiellement au besoin, cette question avec les autorités américaines.

L'INDUSTRIE

L'AUTOMOBILE—RÉDUCTION POSSIBLE DES PRIX À LA SUITE DE L'ACCORD AVEC LES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Je désirerais poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie. Le printemps tout proche va encourager les Canadiens à acheter des automobiles neuves. Le ministre peut-il dire aux citoyens quand ils pourront obtenir les voitures fabriquées au Canada au même prix que celles qui sont faites aux États-Unis? Notre gouvernement a en effet signé un traité prévoyant le libre commerce des automobiles et accordant à l'industrie automobile des subventions de 50 millions de dollars.

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Comme l'indiquait l'avis initial concernant la signature de l'accord sur les prix des voitures automobiles, nous espérons qu'à la suite de cet accord l'écart de prix entre les États-Unis et le Canada disparaîtra graduellement.